



# 39<sup>ème</sup> MASTERS de la Nivelle

Vendredi 12, Samedi 13 et Dimanche 14 Avril 2024



## RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.  
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- Être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix antérieurs
- Remplir tous les critères sportifs d'inscription
- Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2022 ou 2023 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

La licence, le certificat médical ou le questionnaire de santé et le droit de jeu fédéral doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS

Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf en cliquant sur ce lien :  
<https://www.ffgolf.org/Jouer/Inscriptions-Entry-forms/Calendrier-et-inscriptions>

#### Epreuve non-fumeur

Le nombre de joueurs maximum est de 120 joueurs dont 27 places réservées aux dames et 12 wild-cards.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et 1500 premières du WWAGR pour les dames, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué ci-dessus.

Le club réserve 10% du champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via la place au mérite amateur ou par l'index, soit 9 Messieurs et 2 Dames. Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or, n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

L'ordre du mérite et l'index pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions le jeudi 28 mars 2024.

Les joueurs non licenciés en France devront fournir une attestation d'index pour la même date ainsi qu'un certificat médical.

## FORME DE JEU

**Simple Stroke-Play** 54 trous / 18 trous par jour / Cut après 36 trous / Classement brut sur l'addition des 3 tours

**1 Série Messieurs** : (Catégorie 5 en 2023) index  $\leq$  à 8.4

**1 Série Dames** : (Catégorie 8 en 2023) index  $\leq$  à 11.4

## DEROULEMENT DE L'EPREUVE

**Jeudi 11 avril** : Journée de reconnaissance

Réservation à partir du lundi 11 mars au 05 59 47 18 99 ou [sportif@golfnivelle.com](mailto:sportif@golfnivelle.com).

Les règles d'entraînement de la FFGolf devront être respectées.

La publication des horaires de départs interviendra au plus tôt à midi la veille du 1<sup>er</sup> tour. Les départs seront effectués selon l'article **§ 1.2.1-4 du Vademecum**.

**Vendredi 12 avril** : 1<sup>er</sup> tour

**Samedi 13 avril** : 2<sup>ème</sup> tour

Le nombre de joueurs retenus pour le cut sera défini par le comité la veille du début de l'épreuve.

**Dimanche 14 avril** : 3<sup>ème</sup> tour

Trophée remis au vainqueur de chaque série. Une dotation financière globale de 1100€ est prévue pour les 5 Premiers chez les messieurs (250+150+100+50+50) et les 3 premières chez les dames (250+150+100)

En cas d'égalité pour le 1<sup>er</sup> prix brut, il sera joué un Play-off trou par trou.

## ENGAGEMENT

Inscriptions avant le jeudi 16 mars 2023 à minuit sur le site : HELLO ASSO « MASTERS de la Nivelle ». Les listes d'inscrits et d'attente seront consultables sur le site de l'association sportive au plus tard le mardi 21 mars.

Si le champ des joueurs est incomplet à la clôture officielle, il est possible d'ajouter des joueurs qui s'inscriront après cette date, sans se préoccuper de la répartition prévue par série. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle sera traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Si une série ne possède aucune liste d'attente, il sera possible de remplacer ce forfait par le 1er joueur de la liste d'attente de l'autre série. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

	Membres de l'A.S. Nivelle	Non membres
<b>Adultes</b> ( <i>nés avant 2000</i> )	50 €	110 €
<b>Jeunes de 19 à 24 ans</b> ( <i>nés entre 2000 et 2005</i> )	30 €	65 €
<b>Jeunes de 18 ans et moins</b> ( <i>nés en 2006 ou après</i> )	30 €	50 €

**Jeudi 28 mars** : date limite d'inscription.

**Mardi 2 avril** : publication de la liste des joueurs retenus.

Tout joueur déclarant forfait après le vendredi 5 avril à minuit reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

## COMITE DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel

